



Commission d'experts techniques

La Commission d'experts techniques (CTE) s'est réunie pour sa 9^e session les 7 et 8 juin 2016 à Berne. Trente États membres de l'OTIF étaient présents ou représentés et l'Azerbaïdjan participait pour la première fois en tant qu'observateur.

La réunion était construite autour de trois grands axes : le compte-rendu des développements survenus depuis la dernière session en juin 2015, l'adoption de modifications de la réglementation existante et le programme de travail pour la période à venir.

La CTE a adopté des modifications de la PTU Wagons et de la PTU GEN G sur la méthode de sécurité commune (MSC) pour l'évaluation et l'appréciation des risques. Au terme de la procédure de notification, le Secrétariat de l'OTIF publiera les modifications et une version consolidée des PTU sur son site internet.

La CTE est également convenue du programme de travail 2016/2017, qui inclut la transposition de la STI pour les applications télématiques au service du fret (STI ATF) en une PTU, dont l'application ne sera toutefois pas obligatoire pour les États non membres de l'UE. Avec la PTU ATF, les investissements et évolutions informatiques relatifs aux applications télématiques pourront être harmonisés et compatibles et le trafic ferroviaire international s'en trouvera ainsi facilité.

Par ailleurs, la CTE s'est félicitée de la définition de spécifications pour l'interopérabilité au-delà de l'UE. En effet, la COTIF pourvoit actuellement à l'échange de véhicules de marchandises et de voyageurs aux frontières, mais ne prévoit pas toutes les règles nécessaires pour l'exploitation internationale de trains complets. Comme suite aux débats, la CTE a appuyé les idées générales et chargé le WG TECH :

1. d'identifier et d'analyser les conditions de mise au point des éléments d'interopérabilité ;
2. d'évaluer quels éléments peuvent être couverts par le droit international en distinguant ceux qui peuvent entrer dans le champ d'application des APTU et ATMF et ceux qui devraient être régis par un nouvel appendice à la COTIF ;
3. de préparer une feuille de route soulignant les principaux éléments et leurs interactions ;
4. de rendre compte de ses conclusions à la prochaine CTE.

Plus d'informations sur : www.otif.org > Technique > Commission d'experts techniques.